



AVIS d'APPEL A CANDIDATURES

1- POSTE : SECRETAIRE EXECUTIF DE L'OFPA

2- MISSIONS : Sous l'autorité du Président en exercice de la Conférence des Ministres :

- Exécution des décisions de la Conférence des Ministres ;
- Mission générale de représentation sur délégation du Président en exercice de la Conférence des Ministres ;
- Gestion de l'Administration de l'OFPA ;
- Elaboration des stratégies de l'OFPA ;
- Coopération.

3- CONDITIONS

3.1- *Nationalité*

Le candidat doit être ressortissant de l'un des Etats membres de l'OFPA à l'exception de l'Etat du siège.

3.2- *Age*

Etre âgé d'au moins 35 ans.

3.3- *Qualifications*

- Figurer parmi les compétences africaines en terme de motivation, de rayonnement d'autorité personnelle et d'intégrité, de qualification et de dynamisme, avec un diplôme d'une grande école ou universitaire ;
- Etre un haut fonctionnaire de son pays, ou l'avoir été au moins de la catégorie A, ou être Expert non fonctionnaire de haut niveau dont les compétences et expériences rentrent dans les champs d'action de l'OFPA ;
- Justifier d'au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle avérée dans les domaines d'action de l'OFPA (Fonction publique, Administration publique, Réforme etc....).

3.4- *Aptitudes*

- Avoir de bonnes aptitudes managériales ;
- Etre capable de mener une négociation avec les partenaires techniques ;
- Etre apte à conduire des réunions de haut niveau.

4- REMUNERATION

Conforme aux dispositions de la grille de rémunération de l'OFPA.

5- ACTE DE CANDIDATURE

Tout candidat doit produire un dossier physique comportant :

- une demande manuscrite précisant ses motivations ;
- un mémoire sur sa vision et actions à mener en cas de sélection ;
- un certificat de nationalité ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- un curriculum vitae ;
- une copie légalisée des diplômes requis ;
- un certificat médical récent attestant qu'il est physiquement apte et indemne des affections incompatibles avec l'exercice de l'emploi sollicité ;
- 6 photos d'identité de même tirage ;
- et toute autre pièce susceptible de justifier la pertinence de la candidature.

Les candidatures doivent être appuyées par l'Etat dont le candidat est originaire et seront transmises par le Ministre en charge de la Fonction publique dudit Etat.

Elles doivent parvenir à Monsieur le Ministre du Travail et de la Fonction Publique, Porte-parole du Gouvernement du Mali, Président en exercice de la Conférence des Ministres de l'Observatoire des Fonctions Publiques Africaines (OFPA) **au plus tard le 30 mars 2021, délai de rigueur.**



Le Président en exercice de
la Conférence des Ministres,

Maitre Harouna Mamadou TONREH